

## CONDUIRE VOTRE AS3 OU RDX A PARIS INTRA-MUROS EN SEMAINE SANS SE FAIRE GAULER



Comme vous le savez, Madame Hidalgo, maire de Paris, a interdit l'accès à sa ville pour les motos anciennes d'avant le 1<sup>er</sup> Juin 1999 (1997 pour les voitures). Plusieurs grandes villes de France, pour éviter le tribunal lorsqu'un retraité tousse de travers, envisagent de suivre cet exemple.

Nous ne sommes pas là pour dissenter sur le fait que 870.000 conducteurs ne pourront plus aller bosser en semaine de 8H00 du matin à 20H00, c'est une manière comme un autre de résoudre le problème des encombrements. En échange vous avez droit à une aide de 400 Euros pour vous acheter un vélo électrique ou une remise sur votre carte de métro.

L'amende si vous vous faites prendre est de 35 Euros, mais pourrait passer à 68 Euros au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Tant est que les forces de police aient le temps ou le culot de s'occuper d'une nouvelle classe de délinquants créée de toutes pièces sur des motos anciennes. Ils ont autre chose à faire, il y a beaucoup de véhicules anciens, et une échéance électorale arrive. La légende de se faire attraper par les caméras fixes ne tient pas, vu la taille probable de la « pastille écologique » et les endroits variés où on peut la coller sur une moto sans pare-brise. Enfin, la mesure, classée dans la catégorie « gauche caviar », interdisant Paris aux pauvres, passe mal. Beaucoup ont décidé de rouler quand même. Pour voir ce qui va se passer.



### DEUX SOLUTIONS POUR S'EN SORTIR (si vous ne voulez pas faire de la résistance).

Comme la Mairesse ne voulait pas pousser le bouchon trop loin, et trouvait les quinquagénaires ou plus relativement sympathiques et paisibles, deux exclusions à cet arrêté communal ont été prévues :

- Votre moto a plus de 30 ans et possède une carte grise collection.
- Vous pouvez prouver que vous participez au folklore local en exerçant à l'occasion une activité de balades avec votre moto ancienne pour les touristes.



Si la seconde option est délicate à faire valoir devant le policier municipal (le gendarme n'est pas concerné) avec une 125, la seconde est imparable.

Mais il faut savoir qu'avec la carte grise collection on ne peut pas revenir en arrière sans difficultés (dire qu'on s'est trompé est une idée).

D'autre part si ce type de carte était très contraignant en 1980 (rouler dans un autre département demandait autorisation en préfecture), maintenant toute l'Europe est accessible.

En plus vous avez le droit d'avoir une plaque d'immatriculation ancienne. On peut y aller, si on fait le pari qu'après les élections cette mesure restera d'actualité.

### **COMMENT OBTENIR CETTE CARTE GRISE ?**

Il vous faut, comme lors d'une demande d'immatriculation normale, les documents habituels (carte grise actuelle, certificat de domicile, identité etc...).

Vous trouverez les renseignements sur le site de l'administration :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1925>

Le coût n'est pas très élevé pour une moto de 1Cv, mais si votre plaque est à l'ancienne, on vous donnera un nouveau numéro et vous devrez en acheter une nouvelle.

Il faut que la moto ait plus de 30 ans, ça tombe bien, le dernier RDX date de 34 ans.

### **LES CONSEQUENCES**

Vous pouvez rouler tout le temps, à condition de ne pas essayer de gagner 10 centimes d'Euro par jour en prenant une assurance collection : vous ne seriez plus assuré pour aller au boulot avec votre moto. Gardez l'assurance normale.

### **LES LIMITES**



Les solutions proposées sont une chance pour nous. Ce n'est pas une raison pour montrer à tous votre côté « rebelle » en réglant votre pompe à huile à 10% pour enfumer tout le quartier après avoir donné des grands coups de gaz à chaque feu rouge.

Restez discrets en semaine, sinon des jaloux frustrés iront se plaindre, et s'ils sont nombreux on en finira par interdire les moteurs 2 temps partout.

Car après un coup pareil sur les vieux véhicules, que nos politiques ont osé (c'est à ça qu'on les reconnaît comme dirait Michel Audiard) ils pourraient aller plus loin....

**J. PELISSIER**  
**125rdx.com**